



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20230130-D_2023_2_4-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_2_4

L' an deux mille vingt trois, le lundi 30 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 24 Janvier 2023

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Autorisation du
président à engager les
démarches nécessaires pour
acquérir le bâtiment « D » de
l'ancien hôpital**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Le Président rappelle que considérant l'avancement favorable des discussions avec la commune des Vans sur le projet de réhabilitation d'un bâtiment de l'ancien hôpital des Vans dans le but d'y transférer plusieurs services à la population de la Communauté de communes, il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin d'engager les démarches pour acquérir à la commune le bâtiment « D » en question sur le tènement de l'ancien hôpital des Vans. Le montant de l'acquisition s'élèverait à 100 000€ net acheteur (hors frais de Notaire en sus). L'objectif est d'établir rapidement un compromis de vente, assorti de conditions suspensives, notamment l'obtention des autorisations d'urbanisme requises. Cette acquisition sera également conditionnée à l'obtention des subventions nécessaires à la bonne réalisation du projet. La décision finale d'acquisition fera donc l'objet d'une 2ème délibération assortie du plan de financement global de l'opération. Le Président précise que la commune des Vans a pris une délibération dans le même sens.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
- Autorise le Président à engager les formalités nécessaires à l'acquisition du tènement du « Bâtiment D » pour un montant de 100 000€ net acheteur, notamment par l'établissement d'un compromis de vente,
- Prend note que la conclusion de cet achat devra faire l'objet d'une deuxième délibération, notamment au vu de la résolution des clauses suspensives et de l'obtention d'un niveau de financement permettant la faisabilité globale de la réhabilitation.
- Donne tout pouvoir au Président pour engager les formalités nécessaires à la bonne exécution de ces démarches.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230130-D_2023_2_4-DE



Emis le 30/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le